

Gerhard ULRICH de Guntalingen

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges

Morges, le 18.06.18



Kinder- und Erwachsenen-Schutz-Behörde

Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte 3003 Berne

Monsieur Robert CRAMER

Président de la Commission des
affaires juridiques

Palais fédéral

cc:

A tous les parlementaires et Conseillers fédéraux

A qui de droit

Le dysfonctionnement judiciaire / La terreur de l'APEA

Monsieur CRAMER,

Par courrier du 12.06.18, vous me communiquez votre point de vue selon lequel il n'existerait que des problèmes isolés. Sur quelles statistiques fondez-vous votre constat ?

Le juge fédéral allemand ESCHBACHER estime qu'un quart des condamnations pénales sont erronées. Selon mes observations/annotations systématiques, collectées depuis 18 ans, c'est pareil en Suisse: j'estime que notre pays produit annuellement 10'000 victimes judiciaires. Les victimes de l'APEA constituent la catégorie la plus importante – probablement 1'000 à 2'000 affaires bâclées/an.

Personnellement, je connais des affaires douloureuses de l'APEA en 13 cantons. Autrement dit, 1 Suisse sur 10 est happé par le système judiciaire au cours de ses 80 ans de vie, dont 1 à 2 sur 100 habitants, victimes de l'APEA.

D'ailleurs, les magistrats judiciaires critiqués ont bien saisi le danger d'être démasqués un jour. Pour quelle autre raison auraient-ils censuré dans l'illégalité la plus totale l'Internet, recourant aux mêmes méthodes comme la Corée du nord (falsification de la DNS), à la différence près que les sujets de KIM JONG-UN savent qu'ils sont censurés. Les Suisses l'ignorent béatement: www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-01-27_plainteOCHR-f.pdf (Plainte pour censure illicite de l'Internet contre la Suisse auprès de l'ONU).

Le problème c'est que pratiquement aucun parlementaire ne connaît la situation réelle. Le lavage des cerveaux avec le dogme de la séparation des pouvoirs vous empêche de vous confronter à la réalité. En fait, cette fameuse séparation des pouvoirs est fumeuse. Vous élisez les juges fédéraux qui n'exercent pas leur devoir de chercher la vérité, et de contrôler la qualité qu'on attend d'eux. En 2016, le Tribunal fédéral n'a accepté que 2.3 % des recours. Alors, les quelques 7'800 requérants déboutés (97.7 %) seraient-ils tous des quérulents, ne sachant pas distinguer le bien du mal ? Voyons, admettons une brise de bon sens !

Le Conseiller national, Luzi STAMM, ancien Président du Tribunal de Baden AG, est probablement à l'instant le plus compétent entre vous en la matière. Il a visionné mon analyse présentée sous forme d'une vidéo:

www.youtube.com/watch?v=Q-bnyo55YJs&t=3s

Monsieur STAMM m'atteste avoir présenté une appréciation de la situation modérée et raisonnable.

Evidemment, tant que vous vous enfermez dans la chimère de la séparation non existante des pouvoirs, vous serez entravés de jauger la situation catastrophique du système judiciaire. A l'instar de l'organisation alibi Transparency International, vous rechignez à étudier des dérapages concrets. Vous restez donc dans votre cage d'or – des purs théoriciens.

*Dans son œuvre De l'esprit des lois, Montesquieu, à qui on attribue ce dogme erroné, ne parle pas de séparation, mais de distribution des pouvoirs. Sa philosophie a été en conséquence mal interprétée. Tout pouvoir absolu dégénère, sans contrôle de l'extérieur. **Il faut en venir à la distribution des pouvoirs avec contrôle et vérifications entre pouvoirs législatif et pouvoir judiciaire (check and balances).***

Il n'y aucune raison objective pour vous de refuser d'entrer en dialogue avec les victimes judiciaires. De notre côté, je prendrai soin de composer une délégation d'une demi-douzaine de têtes pensantes qui seront à votre hauteur.

Par la présente, je réitère la demande exprimée dans la pétition du 20.03.18 d'être reçu pour vous présenter la situation réelle du système judiciaire actuel.

Dans l'espoir de voir naître ce dialogue encore de mon vivant, je vous présente, cher Monsieur le Président de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats, mes sentiments distingués

Gerhard ULRICH de Guntalingen